

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2012 Convocation du 19 Juin 2012

Présents: Pierre LAB / Sylvie MOUTARLIER / Marcelle GEHENDEZ / Claude JEANNIN / Véronique GIAMBAGLI / Edith PACAUD / Alain HUGUENIN / Jean DOUCELANCE / Didier FRICKER.

Albert RUCHTY Secrétaire général de la mairie de Chèvremont assistait à la séance.

Absents excusés : Isabelle DEPORTE procuration à Pierre LAB / Linda MARCHAL procuration à Pierre LAB / Michel POMODORO procuration à Jean DOUCELANCE.
Absent non excusé : Christophe BOULAT

- 1) Marcelle Gehendez est désignée secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 15 mai 2012

Adopté à l'unanimité

- 3) Convention de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une route forestière

Par délibération du 15 Avril 2011, le conseil municipal a sollicité une aide publique pour la réalisation d'une desserte forestière. Par courrier en date du 23 Décembre 2011, une notification de décision d'attribution d'une aide de 56'036,20 euros, nous a été adressée par les services de la DDT. La convention jointe prévoit que les travaux doivent obligatoirement être commencés, au plus tard, dans un délai d'un an à compter de la date du courrier de notification de la décision d'attribution. Afin de pouvoir lancer cette opération, les services de l'ONF nous ont fait parvenir une proposition de convention de maîtrise d'oeuvre qui s'élève à 8'100,00 euros HT soit, 9'687,60 euros TTC. (Pour mémoire le coût total des travaux est chiffré à 112'072,40 euros HT)

Adopté à l'unanimité

- 4) Mise en oeuvre d'un service de médecine professionnelle et préventive par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Compte tenu des difficultés croissantes rencontrées pour les collectivités et établissements du Département en matière de médecine professionnelle et préventive , le Conseil d'administration du Centre de Gestion, lors de sa session du 15 Mars 2012, a décidé d'ouvrir un service de médecine professionnelle et préventive qui prendrait en charge à terme, outre l'organisation de cette dernière, la gestion des secrétariats médicaux, et la gestion du contrat d'assurances collectives des risques statutaires. La gestion de la médecine reposerait sur un marché public au terme

duquel le centre de Gestion achèterait pour le compte des employeurs territoriaux qui le souhaitent, des prestations de médecine professionnelle auprès des fournisseurs privés. Le Centre de Gestion serait le seul interlocuteur auprès des cabinets de médecine et des employeurs, sur la base d'un paiement à l'acte réalisé. Le coût annuel de la visite médicale par agent, serait porté à 75 euros afin de tenir compte de la réalité du marché. Toutefois le conseil d'administration du Centre de Gestion a souhaité mettre en œuvre une progressivité des tarifs en échelonnant sur 3 ans le prix réel de la consultation (58 euros la première année, 64 euros la seconde et 70 euros la troisième). Le prix réel de la visite ne sera donc payé qu'à compter de 2016.

Adopté à l'unanimité

- 5) Négociation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques encourus du fait de la protection sociale des agents.

Par délibération du 17 Février 2012, la commune avait décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance du personnel conclu par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort. Suite à une erreur de procédure, le Centre de Gestion doit dénoncer ce contrat avec effet au 31 Décembre 2012. Le Centre de Gestion va donc relancer un nouveau marché qui permettra de négocier une nouvelle couverture pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2013 et propose aux collectivités qui le souhaitent de lui confier cette mission.

Adopté à l'unanimité

- 6) Demande d'admission en non valeur de Cotes irrécouvrables

Par courrier en date du 18 Mai, le comptable de la collectivité a transmis un état de créances irrécouvrables concernant des dettes de restauration scolaire et garderie périscolaire pour les années 2003 - 2004 contractées par Mr. & Mme Cuenza Jesus et Lazzaris pour un montant de 451, 58 euros. Le Tribunal d'Instance de Belfort ayant prononcé une ordonnance aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, cette procédure entraîne l'effacement de toutes les *dettes* de l'intéressé. *Le comptable nous demande donc d'admettre en non valeur ces dettes et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.*

Adopté à l'unanimité

- 7) Modification de l'organigramme du personnel

Dans sa séance du 15 Mai 2012, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint administratif de 1 classe, *et* de supprimer le poste d'adjoint administratif de ^{2^{ème}} classe afin de permettre à un agent de bénéficier d'une promotion au grade supérieur.

Toutefois une promotion au grade supérieur doit être soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, l'agent *concerné ne peut donc être promu avant l'avis de cette Commission*. La Commission Administrative Paritaire se réunissant le 25 Septembre prochain, la nomination de cet agent au grade supérieur ne pourra intervenir que postérieurement à *cette date*. *Dans ces conditions il convient de recréer un poste* d'adjoint administratif de 2^e classe, grade actuel de cet agent. Par ailleurs, suite à la promotion interne au grade d'Attaché, de Monsieur RUCHTY Albert, nommé dans ce grade avec effet au 1^{er} Juillet 2012, il convient de supprimer le grade de rédacteur chef.

Les membres du Conseil félicitent Mr. RUCHTY pour cette promotion.

Adopté à l'unanimité

8) Participation communale aux charges scolaires 2010 - 2011.

Au vu des dépenses réalisées, le cout d'un élève à l'école publique de Chèvremont pour l'année scolaire 2010 - 2011 s'élève à :

Elève de maternelle	888,11
Elève de primaire	319,45

Pour information, le coût d'un élève à Belfort est de :

Elève de maternelle	449,19
[lève de primaire	339,67

Sylvie MONTARLIER souhaite connaître les raisons de ces différences.

Pierre LAB transmet aux participants le relevé analytique de l'ensemble des charges scolaires de l'année 2010-2011 chiffré comme suit :

Ecole primaire	32'584,12 euros
Ecole maternelle	51'510,19 euros

Ces dépenses concernent 102 élèves en primaire et 58 élèves en maternelle, soit au total 160 élèves.

Pierre LAB rappelle également que les élèves originaires des communes environnantes et scolarisés à Chèvremont y compris à l'école de la Providence, paient le même tarif.

Si la ville de Belfort arrive à des résultats moins élevés, il est probable que l'écart constaté provient de l'incidence du salaire des ATSEM .

9) Subvention à la coopérative scolaire pour l'achat de vélos et tricycles.

Pour faire suite à une demande des enseignants, concernant l'achat de vélos et tricycles, une consultation à été faite auprès de plusieurs fournisseurs. La meilleure offre émane de la société WESCO, pour un montant TTC de 997,50 euros. Afin de dégager la responsabilité de

la commune lors de l'utilisation de ces matériels, il serait souhaitable de verser le montant de ces acquisitions à la coopérative scolaire, à charge pour les enseignants de passer commande et de prévoir les crédits à inscrire au budget communal (art. 6574)

Adopté à l'unanimité

10) Demande d'indemnités de fonctions.

Par courrier en date du 28 Juin 2012, Madame Linda MARCHAL, conseillère déléguée à la communication et à l'information (délibération du 5 Juin 2009 sollicite l'octroi d'une indemnité de fonction équivalente à celle attribuée aux autres conseillers municipaux. Monsieur Doucelance pose la question de savoir si cette indemnité s'ajoutera à celles perçues par les élus, quel en sera le montant, ainsi que son incidence sur la masse des dépenses afférentes à cette indemnisation ?

Monsieur RUCHTY en rappelle que le montant actuel n'atteint pas le plafond maximum autorisé, à savoir :

- Maire : 43 % du plafond autorisé indice (418,16 euros brut)
- 1^{er} Adjoint 11% du taux plafond
- Autres adjoints 8% du taux plafond indice (308,00 euros brut)

Dans le contexte Madame MARCHAL pourrait bénéficier d'une indemnité à hauteur de 6% de celle allouée aux adjoints, soit 228,00 euros mensuel brut.

Madame GIAMBAGLI exclut un effet rétroactif de cette charge, étant observé que l'arrêté sera pris, à la date de signature de l'arrêté de délégation.

Cette nouvelle dépense entrainera une hausse de 3,46% de la masse indemnitaire des Elus.

Alain HUGUENIN craint qu'un engagement dans cette voie, n'entraîne d'autres requêtes en indemnisation.

Une solution pourrait être trouvée dans le cadre d'une sous-traitance.

Madame PACAUD estime que cette situation est délicate, les travaux accomplis par Madame MARCHAL exigent, en effet, beaucoup de temps et de ponctualité.

Proposition d'indemnisation, adoptée après débat à 6 voix pour - 3 abstentions - 1 voix contre.

11) Régie du mini-golf.

Par délibération en date du 10 Juin 2011, le Conseil Municipal avait décidé de modifier la régie du mini-golf en y incorporant la vente de boissons non alcoolisées, au prix de 1 euro la boisson. Afin d'apporter un service supplémentaire aux participants, il pourrait être envisagé la vente de glaces. Dans l'affirmative, il conviendrait donc d'en fixer un prix de vente.

Dans un souci d'harmonisation de ce tarif avec celui des boissons, le prix des glaces est proposé à 1 euro.

Adopté à l'unanimité

12) Questions diverses

- Revalorisation indiciaire pour la fourniture de repas en liaison froide.

Scolarest revalorise le coût indiciaire de la fourniture des repas scolaires de 1,40%. Ce fournisseur n'appliquera pas cette hausse à la cantine de Chèvremont.

- Championnat départementaux de techniques de randonnées équestres de compétition.

Equitation *Passion* organisera le 1^{er} Juillet une compétition de randonnées équestres et remise de prix sur la commune de Chèvremont.

- Exercice d'aguerrissement. 80 militaires participeront les 16 / 17 et 18 Juillet 2012 à un exercice d'aguerrissement (marche sans munition) sur le territoire de la commune de Chèvremont.

- Prévention Routière.

Yvan LAMBALLOT, responsable de la Prévention Routière remercie le Conseil Municipal de Chèvremont pour sa participation financière de 250,00 euros.

Pierre LAB rappelle que 10 à 12 Chèvremontois ont participé à un stage de prévention routière.

Il s'agit d'une mise à niveau des connaissances en conduite, étalée sur une journée, repas en commun prévu 20 euros (voir ACTU-INFO).

- Elections. Le CSA qui a réalisé à Chèvremont un sondage électoral lors des dernières votations, remercie notre commune pour l'aide apportée.

- Fête de l'école « La Providence ». Prévues le 30 Juin à 9h (visite et repas). Inscription à prévoir avant le 20 Juin.

- Marché du 8 Septembre de 16 à 21 heures.

Cette journée sera agrémentée par différentes manifestations
Marche de 10km
2 circuits VTT (12 à 22km)
Démonstration montgolfière
Apéritif
Repas friture

Réservation à prévoir.

Echanges avec le public :

- L'excès de vitesse Rue de Pérouse est à nouveau signalé. Il est en progression depuis la réfection de la route départementale. Pierre LAB précise sur ce point qu'un radar pourrait être prêté par la commune de Vezelois et installé sur cette voie. Il incitera peut-être les automobilistes à réduire leur vitesse.

- Questionnement relatif sur la ligne à haute tension (Pierre KOENIG). Pierre LAB rappelle qu'ERDF recherche un terrain d'assiette du futur transformateur qui alimentera les rues de Bessoncourt et des Pages.

- Avancée des travaux de rénovation de l'Eglise (Pierre KOENIG)
Le dossier d'appel d'offres est prêt. Alain LEBRAIL observe qu'il convient, dans ce dossier d'apporter une grande vigilance pour éviter d'imposer aux entreprises des contraintes trop drastiques qui limiteraient ou excluraient toutes soumissions.

Ordre du jour épuisé.

Séance levée à 22h30